

31/190. Conférence mondiale du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3260 (XXIX) du 9 décembre 1974 et 3469 (XXX) du 11 décembre 1975,

Réitérant sa conviction que le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que tous les Etats devraient être à même de contribuer à l'adoption de mesures tendant à la réalisation de cet objectif,

Soulignant à nouveau sa conviction qu'une conférence mondiale du désarmement, bien préparée et convoquée en temps opportun, pourrait promouvoir la réalisation de ces objectifs et que le concours de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires faciliterait grandement cette réalisation,

Prenant acte du rapport du Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement⁴⁵,

⁴⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément n° 28 (A/31/28).

Notant en outre que, dans sa résolution 31/189 B du 21 décembre 1976, elle a décidé de convoquer une session extraordinaire consacrée au désarmement,

1. *Invite* le Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement à maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats qui possèdent des armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions respectives, ainsi qu'à examiner tous les commentaires et toutes les observations pertinents qui pourraient lui être faits et, à cette fin, à se réunir brièvement et à présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session, conformément à la procédure établie;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session la question intitulée "Conférence mondiale du désarmement".

*106^e séance plénière
21 décembre 1976*